



**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2014/60

Objet :

TERRALYS - Motion

MAIRIE DES ANDELYS

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville des ANDELYS, Département de l'Eure, est extrait ce qui suit :

SEANCE DU DIMANCHE 6 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le six avril à dix heures, le Conseil Municipal, convoqué le trente et un mars deux mil quatorze, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHE, Maire des andelys.

Etaient présents :

M. Frédéric DUCHE, Maire, Mme HAMOT Claire, M. ADAM Jean-Philippe, Mme RANO Valérie, M. LERATE Gérard, Mme JACQUOT Jocelyne, M. DELACOURT Eric, Mme FETZ Marie-Laure, M. LECOUR Thierry, Adjoints ; MM. CRENN Pierre, DUSSART Léopold, Mme VAN TORNHOUT Nathalie, M. DAJON Alain, Mme VANTREESE Martine, M. BORKOWSKI Benoît, Mme RICHARD Jessica, M. LETOURNEUR Claude, Mmes CARON Colette, BIARD Denise, COUSIN Jacqueline, BLOT Maureen, M. DELACOUR Christophe, Mme ODIC Marie-Angèle, M. TAILLIEU Vincent, Mmes FERREIRA CARDOSO Maëva, DAEL Laure, M. JUSSIAUME Dominique, Mme SEGUELA Martine Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- M. Jacques VILLEFRANCHE, pouvoir à M. DUCHE
- Mme Laure DAEL, pouvoir à M. JUSSIAUME

Nombre de Conseillers en exercice : **29**
Nombre de Conseillers présents : **27**
Nombre de pouvoirs : **2**

La séance ayant été déclarée ouverte, Madame Maureen BLOT a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, qu'elle a accepté.

Date de convocation et d'affichage : **31/03/2014**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'affichage et de la transmission en Préfecture le



**Frédéric DUCHE,
Maire des Andelys**

Accusé de réception en préfecture
027-212700165-20140406-2014-60-DE
Date de télétransmission : 09/04/2014
Date de réception préfecture : 09/04/2014

CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 6 MARS 2014

<u>N° 2014/60</u>	AFFAIRES GENERALES
<u>RAPPORTEUR</u>	F. DUCHE
<u>OBJET</u>	Motion TERRALYS

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal des Andelys reprenant les termes pris par la Communauté de Communes, lors de sa séance du 24 février 2014, décide la motion suivante :

La Société TERRALYS située à Cuverville, sur le territoire de la CCAE, a décidé l'extension de la plateforme de compostage passant de 12.000 m² à 26.000 m² pour augmenter la capacité de production du site.

Initialement conçue pour accueillir une station de compostage de déchets verts, il s'avère aujourd'hui que cette installation y ajoute des boues de stations d'épuration. Vous trouverez ci-dessous le descriptif du projet d'extension :

Le projet envisagé par TERRALYS consiste à agrandir la plate-forme actuelle en construisant à côté une seconde plate-forme de manière à augmenter la capacité de production du site, accroître la capacité de stockage en intrants (matières premières destinées à être compostées) et en produits finis, diversifier le type d'intrants et réaliser du stockage de certains déchets en attente d'expédition vers d'autres sites.

Ainsi :

- Le volume de boues traitées passera de 8.000 t/an à 30.000 t/an,
- Le volume de structurants traités (déchets verts, bois, écorces...) passera d'environ 8.000 t/an à 20.000 t/an de déchets verts et 40.000 t/an de bois,
- Le volume de déchets industriels traités passera d'environ 2.000 t/an à 5.000 t/an,
- D'autres types d'intrants pourront être traités : 5.000 t/an de FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères – *déchets triés provenant de l'agro-alimentaire, grande distribution, cantines, restaurants ...*), 5.000 t/an de sous-produits d'origine animales – déchets agro-industriels contenant du carné, déjections animales, contenu de la panse d'animaux...), 5.000 t/an de denrées végétales déclassées.

Les composts issus de ces fermentations seront épandus sur une surface de 1.985 Ha, sur des parcelles situées sur 29 communes, la parcelle la plus éloignée étant située à 28 Km du point de production.

Cet agrandissement entrainera une augmentation du trafic routier qui passera de 1.624 mouvements annuels de véhicules à 13.090, dont 12.385 en trafic poids lourds (1.154 actuellement).

Accusé de réception en préfecture
027-212700165-20140406-2014-60-DE
Date de télétransmission : 09/04/2014
Date de réception préfecture : 09/04/2014

Par ailleurs, sur le plan économique, aucune création d'emploi significative n'est envisagée.

Par conséquent,

- Considérant les compétences de la CCAE, notamment en matière de bassins versants et de voirie routière,
- Considérant les conditions d'information de l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre dernier et l'absence de consultation de certaines personnes associées, comme le Pays,
- Considérant les nuisances olfactives subies par les habitants des communes riveraines de l'installation (les Andelys, Cuverville, Fresne l'Archevêque, Houville en Vexin),
- Considérant les intrants composés de boues de stations d'épuration, les sous-produits d'origine animale d'origine carnés, qui représentent un risque sérieux pour l'environnement,
- Considérant l'augmentation du trafic routier sur nos voiries, aggravant les nuisances relatives aux traversées des villages et la dégradation de la chaussée,

Confortant la décision négative du Conseil Municipal des Andelys du 28 novembre 2013,

Il est proposé de :

- rendre un avis négatif sur le projet d'extension de TERRALYS dans les conditions actuelles définies dans l'enquête publique,
- demander à ce que soit relancée l'enquête publique en associant toutes les personnes publiques, y compris les EPCI concernés et notamment le Pays du Vexin Normand au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- demander à Monsieur le Préfet d'interdire le projet d'extension de la plateforme de compostage dans ces conditions

La présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure, à Messieurs les Maires des communes de la CCAE et au Président de la CCAE.

La présente motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré le 6 avril 2014

Pour extrait certifié conforme



Frédéric DUCHE
Maire des Andelys

Accusé de réception en préfecture
027-212700165-20140406-2014-60-DE
Date de télétransmission : 09/04/2014
Date de réception préfecture : 09/04/2014